

# RETRAITE ET PRÉCARITÉ

## Qu'est-ce que le non-recours aux prestations sociales ?

L'AVIVO Vaud, en collaboration avec le Bureau d'information sociale (BIS), vient de mettre sur pied un nouveau projet de lutte contre la précarité des personnes retraitées. Ce projet vise la détection du non-recours pendant les permanences impôts de l'AVIVO Vaud, afin d'examiner en détail à partir de la déclaration d'impôts un éventuel droit d'éligibilité à des prestations complémentaires, ainsi qu'à un subside cantonal pour l'assurance maladie.

Il est important de préciser en préambule que grâce aux permanences impôts de l'AVIVO Vaud et des nombreux bénévoles, c'est plus de 5000 déclarations d'impôts qui sont remplies de février à juin de chaque année. Grâce à ce dispositif de consultation, nous bénéficions d'un aperçu précis de la situation fiscale de chaque personne ou famille et pouvons facilement déterminer sur la base de ces données fiscales un droit d'éligibilité aux prestations sociales. Nous sommes donc allés à la rencontre de la population en accompagnant les professionnels et les bénévoles à travers tout le canton dans la

perspective de lutter contre le non-recours. L'itinérance de ce nouveau service social de proximité offre aux personnes qui recourent à nos services un appui mobile aux démarches administratives nécessaires à l'obtention de ces prestations.

### Un phénomène largement répandu !

Le phénomène du non-recours touche 15,7 % des personnes de plus de 65 ans et disposant d'une faible rente AVS. Ces personnes ne font pas valoir les prestations financières et sociales auxquelles elles ont pourtant droit, ce qui génère de la souffrance individuelle, compte tenu du fait que ces personnes ne disposent que du strict minimum et doivent se priver de tout ce qui n'est pas directement essentiel à leur vie : une sortie au cinéma, un café avec des amies, le restaurant avec ou sans les enfants, voire encore le coiffeur. Dans certains cas, ces mêmes personnes hésitent aussi à consulter un médecin, de peur de devoir payer ensuite la participation aux frais de maladie, ou ne vont carrément plus chez



le dentiste par manque de moyen. Cet état de fait est un véritable problème. Aussi l'AVIVO a pris l'initiative de prévenir ce problème du non-recours.

### Une longue histoire pour l'AVIVO

Historiquement, il importe de signaler que l'AVIVO, en tant que plus ancienne association de défense des retraités en Suisse, s'engage depuis sa naissance en 1948 en faveur de la défense des personnes âgées, tant les disparités sont importantes face à la retraite. C'est d'ailleurs précisément l'AVIVO déjà qui s'était engagée par une pétition en 1958, puis par une initiative fédérale en 1962 pour l'introduction des prestations complémentaires (PC) en 1966 afin de garantir le minimum vital aux personnes retraitées en cas de besoin, selon un financement assuré par les impôts fédéraux et cantonaux. C'est pourquoi on doit savoir que les PC ne relèvent pas de la charité, mais du droit, et qu'il n'y a par conséquent aucune honte à les demander. Les PC relèvent d'un dispositif social prévu par la loi suisse et garanti par la Constitution

suisse. Aussi, il s'agit clairement pour l'AVIVO de prendre toutes les mesures pour venir en aide auprès des personnes qui en ont besoin, afin de prévenir toute détérioration de la situation ou privation de la personne. Comme le précisait la conseillère d'État Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale, lors de l'inauguration du projet OASIS de l'ARAS Junova à Yverdon : « Il faut agir avant que les situations ne se péjorent », et en particulier à « l'endroit des membres les plus fragiles de la société, et ceci pour gagner toute la confiance des gens ».

Pendant les permanences impôts de l'AVIVO Vaud à travers plusieurs villes du canton de Vaud, du Chablais au Nord vaudois, en passant par la Côte ou la Broye, nous avons identifié de nombreuses situations d'éligibilité. Ces rencontres se sont toujours faites dans le plus grand respect de la personne et seulement avec sa collaboration. Une bénéficiaire de la permanence impôts de la Côte témoigne de cette rencontre et des démarches dont elle a pu bénéficier avec l'aide de l'AVIVO.

## Témoignage d'une femme retraitée de 86 ans

Je suis née en 1937 dans une ferme à la campagne et j'ai grandi dans une famille de sept enfants en travaillant très tôt dans ma vie à la ferme, élevée à la dure. Pendant les mois d'été, comme j'étais fille d'agriculteur, je pouvais par exemple quitter l'école à 10h30 le matin pour me consacrer aux tâches ménagères de la ferme. Je me suis mariée ensuite à 23 ans, puis j'ai élevé mes trois enfants en faisant des ménages. Puis je me suis séparée. Et là le monde s'est effondré parce que je me suis retrouvée sans logement et sans travail. Je n'avais aucune formation professionnelle. Heureusement, j'ai été

embauchée à la *Placette* comme employée jusqu'à ma retraite à 62 ans.

Mais je dois dire que je garde un immense ressentiment de mon enfance de fille, car j'ai été élevée à la dure dans un univers où les garçons étaient clairement favorisés et les filles n'avaient rien du tout. J'ai vraiment souffert toute ma vie de ce regard négatif de l'époque des années 50 et 60 sur la condition des femmes et l'absence de considération. Ça m'a beaucoup offensée et c'est sans doute pour cette raison que je n'ai jamais osé demander quelque chose ou de l'aide; j'ai vraiment appris à faire sans l'aide des autres

en me débrouillant avec ce que j'avais. En fait, je n'avais pas le choix. C'est sans doute pour ça que, depuis ma retraite, je n'ai pas osé demander les aides auxquelles j'avais droit. Heureusement pour les femmes d'aujourd'hui, les choses ont bien changé.

**Question : Lorsque vous vous séparez à l'âge de 50 ans, pourquoi n'avez-vous pas demandé de l'aide ?**

Réponse : En effet, comme pour beaucoup de femmes, c'est important, en particulier pour les familles monoparentales aujourd'hui. Mais ce que je dois dire à ce sujet a eu des conséquences par la suite. En somme, à ce moment-là, n'ayant plus de logement ni de travail, je suis allée au Service social de la région demander de l'aide. Mais ce fut la pire expérience de ma vie ! Parce que la personne qui m'a reçue à l'époque m'a carrément insultée en me disant que « malheureusement Madame, je ne peux rien faire pour vous ! » C'est comme si j'avais reçu une immense baffes. Depuis ce moment-là, je ne suis plus jamais retournée au social.

**Et pourtant pendant toutes ces années, depuis votre retraite, vous avez vécu à la limite du minimum vital, avec juste une rente AVS de 1855 francs, plus une rente de 2<sup>e</sup> pilier de Manor de 239 francs et une petite pension alimentaire de votre ex-mari de 250 francs par mois, ce qui fait un total de 2344 francs par mois pour vivre, payer son loyer, sa prime d'assurance. Qu'est-ce qu'il reste à la fin du mois ?**

R. : Presque rien ! Avec une augmentation de quelques francs par mois pour ma rente AVS depuis que je suis à l'AVS en 1999. En effet, la vie est dure, et en particulier lorsque je dois aller chez le dentiste, parce que j'ai des problèmes avec mes dents. Alors je dis toujours à mon dentiste qu'il me faut cinq ou six bulletins de versement pour payer la facture. Autrement, je ne sais pas ce que ça

veut dire de partir en vacances. Je ne suis jamais partie en vacances. Je ne vais pas non plus au restaurant.

**Est-ce la raison de votre adhésion à la section régionale de l'AVIVO ? Depuis quand êtes-vous membre ?**

R. : Depuis ma retraite, j'ai tout de suite adhéré. Je suis devenue membre de la section de l'AVIVO de ma région, en profitant bien des sorties et des excursions que la section organisait pour ses membres. Pour moi c'était important de pouvoir participer aux activités de l'AVIVO, car cela représentait pour moi des sorties à la portée de ma modeste retraite. Et j'ai eu vraiment beaucoup de plaisir à partager ces moments d'amitié entre nous.

**C'est pour cette raison d'ailleurs que vous fréquentez chaque année la permanence impôts pour remplir votre déclaration fiscale ?**

R. : Je suis très attachée à l'AVIVO, parce que j'ai fait vraiment de belles rencontres et des belles courses avec l'AVIVO. Je suis bien contente de venir chaque année aux permanences impôts pour y rencontrer des personnes bénévoles attentives qui nous accordent du temps et surtout qui nous écoutent. Cette année, c'était un petit peu particulier puisque j'ai pu y rencontrer une personne qui a examiné ma situation financière plus en détail. Elle m'a tout de suite dit que j'étais éligible aux PC, du moins qu'une demande devait être déposée pour savoir avec exactitude ce qu'il en était. Ça a été assez simple de faire les démarches puisque j'avais tous les documents fiscaux avec moi. Nous avons donc fait la demande avec un collaborateur social de l'AVIVO. Une demande que j'ai signée avant de l'envoyer par la poste à la Caisse cantonale de compensation AVS à Vevey. Assez rapidement l'Agence d'assurance sociale de la région m'a écrit pour me demander des

pièces supplémentaires. J'ai donc téléphoné à l'AVIVO pour les informer. Et là on m'a proposé de m'accompagner à l'Agence des assurances sociales pour y rencontrer une personne. Mais de nouveau, je dois dire qu'heureusement j'étais accompagnée, car autrement je n'aurais jamais donné suite à la demande de pièces supplémentaires. Grâce à l'amabilité et l'efficacité de la personne de l'AVIVO, l'entretien s'est bien passé et l'Agence a fait suivre ma demande auprès de la Caisse AVS, malgré le fait qu'il manquait un vieux jugement de divorce que je ne possédais plus.

### **Qu'est-ce qui s'est passé ensuite pour vous, lorsque vous avez reçu la réponse des prestations complémentaires (PC) ?**

R. : Et bien écoutez, j'ai dû lire deux ou trois fois la réponse, tellement je n'y croyais pas ! Franchement, je tombais des nues ! J'ai dû m'assoier pour lire..., un peu comme je fais lorsque j'apprends un décès d'une personne proche dans le journal et que je dois lire deux ou trois fois l'annonce pour m'assurer qu'il s'agit bien de cette personne.

Si l'AVIVO ne m'avait pas aidée, je n'y serais jamais arrivée. C'est là que l'on voit que lorsqu'on se fait aider, on a des chances d'obtenir quelque chose. Je ne peux que constater une chose, c'est que c'est difficile de vivre la retraite en Suisse. Pour des gens pauvres comme moi, on devrait vivre la retraite à l'étranger. La vie en Suisse est trop chère !

**Vous avez donc reçu un droit partiel aux PC, ce qui vous ouvre un subventionnement maximum de vos primes, à hauteur de la prime cantonale de référence, ainsi que la prise en charge, selon la quotité disponible annuelle, de vos frais maladie, de soins, de séjours à l'hôpital, en home et de dentiste.**

R. : Oui, cela me permettra de mettre un peu de beurre dans les épinards ! La quasi-totalité

de ma prime d'assurance maladie est prise en charge par le subsidie cantonal, autrement dit par l'OVAM, grâce à ce droit partiel aux PC. Je n'ai pas eu droit à une prestation complémentaire annuelle, puisque je suis juste à la limite du minimum vital, mais c'est tout de même avantageux pour moi, puisque c'est presque 300 francs d'économie sur mon budget du ménage. Je pourrais ainsi plus facilement me faire plaisir en prenant soin de moi, en allant par exemple chez la coiffeuse. Désormais, je peux aussi aller chez le dentiste sans avoir à assumer la totalité des frais, ainsi qu'aller chez le docteur sans craindre de devoir payer quelque chose.

### **Qu'est-ce que cela vous inspire au fond ?**

R. : Et bien qu'il y a beaucoup d'injustice sociale ! Bientôt il n'y aura plus de classe moyenne, mais que des pauvres. Un riche, on ne l'embête jamais, alors qu'un pauvre on s'en méfie, comme dans mon cas, comme si je cachais de l'argent !

Moi, avant la retraite, j'ai toujours pensé que j'allais finir ma vie mieux que ça !

- Propos recueillis par Patrick Ernst

**Si vous, ou une personne proche, vous reconnaissez dans ce témoignage ou connaissez une situation susceptible d'éligibilité, ne manquez pas de le signaler en faisant un courriel à : [coordination@avivo-vaud.ch](mailto:coordination@avivo-vaud.ch) ou par téléphone au 079 831 03 28. C'est avec plaisir que nous vous répondrons.**

